

**Ville de Vaires-sur-Marne
(Seine-et-Marne)**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL**

Liste des délibérations conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, lors de la séance du 12 décembre 2023.

- **Délibération n°01** : Composition des commissions communales – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°02** : Convention entre la Ville de Vaires-sur-Marne et la section Tennis de l'Union Sportive Vaires Entretien Compétition (USVEC) pour la mise à disposition d'un intervenant pour l'organisation d'animations liées à la pratique du Tennis – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°03** : Convention entre la Ville de Vaires-sur-Marne et l'Éducation Nationale pour la mise à disposition d'intervenants professionnels agréés pour l'organisation d'animations liées à la découverte du Tennis – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°04** : Enquête de recensement de la population pour l'année 2024 – Rémunération des agents recenseurs, du coordonnateur communal et du correspondant RIL (Répertoire d'immeubles localisés) - Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°05** : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour le marché d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de traitement de l'air, de climatisation, de ventilation mécanique contrôlé avec gros entretien entre la ville et le CCAS de Vaires-sur-Marne – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°06** : Réformes de véhicules – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°07** : Convention Collectivité Hôtes – Paris 2024 dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°08** : Fixation de la contribution financière pour l'année scolaire 2022/2023 concernant les élèves domiciliés dans les communes n'ayant pas de convention de réciprocité avec la Ville de Vaires-sur-Marne – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°09** : Rémunération des personnels enseignants intervenant lors d'études surveillées dans les écoles de la Ville – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°10** : Approbation de la charte d'usage des systèmes d'information – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°11** : Protocole encadrant l'exercice du droit de grève au sein de la commune de Vaires-sur-Marne – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°12** : Modification du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°13** : Rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France pour l'année 2022 – Prise d'acte.
- **Délibération n°14** : Fixation des indemnités au Maire, aux Adjoints au Maire et aux conseillers municipaux délégués – Approuvée à la majorité.

- **Délibération n°15** : Souscription d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 500 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne d'Île-de-France – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°16** : Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires en dépenses de la section d'investissement avant le vote du Budget Primitif de l'année 2024 – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°17** : Admission en non-valeur et créances éteintes de la ville – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°18** : Dotation aux provisions à hauteur de 905 euros afin d'intégrer le risque d'insolvabilité des redevables et reprise des provisions à hauteur de 27 290 euros – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°19** : Décision budgétaire modificative n°01 de la commune pour l'année 2023 – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°20** : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024 – Approuvée à l'unanimité.
- **Délibération n°21** : Apurement du compte 1069 – Passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2024 – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°22** : Approbation du rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale de l'année 2022 – Approuvée à la majorité.
- **Délibération n°23** : Avenant n°01 au contrat de délégation de service public relatif à la restauration collective municipale – Approuvée à l'unanimité.

En Mairie, le 12 décembre 2023,

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Edmonde JARDIN", written over a horizontal line.

Edmonde JARDIN